

<p>Date de convocation :</p> <p>23/03/2026</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine (arrivée à 19 :52), MOUNIER Maëlle, NICOLAS Justine, PAULOSS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia, YILMAZ Yener (21)

Excusés : BRUYERE Maud (Pouvoir à Pierrick MARCON), Catherine MARCON (pouvoir à Hélène DREVET)

Absents : 0

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Désignation d'un conseiller municipal et d'un suppléant à la Commission de Contrôle des Listes Électorales.

DCM 20260327-9

Considérant :

- Que la Commission de Contrôle des Listes Électorales a pour rôle de contrôler les inscriptions et radiations des électeurs à posteriori, après décision du Maire, pour tous les mouvements : radiations, inscriptions, recours administratifs préalables, conformément aux dispositions des articles L.19 et suivants du Code électoral ;
- Que la Commission doit se réunir au moins une fois par an, et entre le 24^e et le 21^e jour avant tout scrutin, ou en fin d'année si elle n'a pas été convoquée précédemment ;
- Que la composition de la Commission comprend :
 - Un conseiller municipal et son suppléant désignés par le Conseil Municipal,
 - Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
 - Un délégué désigné par le Tribunal Judiciaire ;

AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_9-DE
Reçu le 01/04/2026

- Que ne peuvent être membres de la Commission : le Maire, les adjoints, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Désigne pour siéger à la Commission de Contrôle des Listes Électorales :
- Titulaire : M. Clément CHOMIENNE, conseiller municipal
- Suppléant : M. Christian CHAPUIS, conseiller municipal

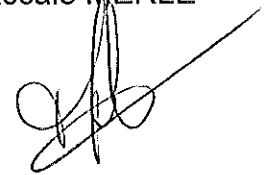
Les membres désignés participeront aux réunions de la Commission de Contrôle, examineront les inscriptions et radiations sur les listes électorales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE



AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_9-DE
Reçu le 01/04/2026